



# FLASH INFO SPORT Val-d'Oise



Mensuel

N° 2

Février 2017

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise

## Quelques dates en Val-d'Oise ou en Île-de-France



Les épreuves d'obtention et de recyclage du **brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique** (BNSSA) se dérouleront en 2017 à partir de 13h00 à la piscine de Montmorency, 5 rue Henri Dunant, les vendredis :

- 21 avril,
- 09 juin,
- 23 juin.

Le BNSSA permet d'assurer la surveillance des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées. En outre, il permet d'assurer sous la responsabilité d'un maître nageur sauveteur (MNS) la surveillance d'un établissement de bain d'accès payant.

Un candidat à l'épreuve d'obtention ou de recyclage du BNSSA doit obligatoirement être présenté par un organisme agréé.

## L'actualité-sport



## en Val-d'Oise

### SESAME : un dispositif vers l'emploi des jeunes pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement

Ce dispositif, mis en place par le ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports, a pour objectif d'accompagner vers un emploi d'éducateur sportif ou d'animateur, **les jeunes de 16 à 25 ans** rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, **résidant au sein d'un quartier politique de la ville (QPV)** ou d'une zone de revitalisation rurale (ZRR).

**Ce soutien d'accompagnement vers l'emploi** d'éducateur sportif ou d'animateur assure, **pour le jeune repéré**, la construction et le suivi d'un parcours de formation adapté vers un des diplômes **professionnels** du ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, le certificat de qualification professionnelle (CQP) pouvant être une étape du parcours) et vers un emploi. **Il garantit un soutien financier à hauteur de 2 000 € maximum par jeune**, via la structure porteuse.

Ces jeunes doivent être en mesure :

- ✓ d'envisager un projet professionnel dans le secteur de l'animation et du sport ;
- ✓ d'exprimer une motivation pour l'encadrement des activités physiques et sportives ou des activités socioculturelles ;
- ✓ de pratiquer une ou plusieurs activités sportives (si le projet concerne l'encadrement sportif) ;
- ✓ de répondre aux obligations d'honorabilité prévues pour l'encadrement des activités sportives ou socioculturelles en direction des mineurs.

**Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des organismes de formation chargés de la mise en place du dispositif ainsi que celles des personnes à contacter pour orienter les jeunes :**

Organismes de formation Dispositif Sésame pour le Val-d'Oise	Personne à contacter pour orienter les jeunes	
<b>ANIMATION CPCV Ile de France</b> 7 rue du Château de la Chasse 95390 Saint-Prix 01 34 27 46 46	Coordination	<b>Kamel BOUAYSS - 06 13 59 80 16</b> kbouayss@cpcvidf.asso.fr
	Assistante	<b>Dominique HUIN - 01 34 27 46 52</b> dhuin@cpcvidf.asso.fr
<b>SPORT UCPA</b>	Coordination	<b>Kheira LAKHDAR - 06 76 73 87 17</b> klakhdar@ucpa.asso.fr
<b>SPORT TRANS-FAIRE</b> 18 rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris 01 45 23 83 83	Coordination	<b>P. CARPENTIER - 06 28 42 35 84</b> p.carpentier@trans-faire.fr
	Assistante	<b>Lalia SOUMARÉ - 01 45 23 83 83</b> l.soumare@trans-faire.fr

Nous vous remercions de diffuser l'information auprès des jeunes de votre commune ou de votre association qui résident en QPV. Pour vérifier si le jeune habite en QPV, il suffit qu'il rentre son adresse sur le site :

<https://sig.ville.gouv.fr/adresses/recherche>

Pour toute question sur ce dispositif : DDCS du Val-d'Oise - Service jeunesse vie associative et sport :

Didier GUFFROY pour le champ sport (01 77 63 61 85 / didier.guffroy@val-doise.gouv.fr) ;

Christine TILLET pour le champ jeunesse (01 77 63 61 65 / christine.tillet@val-doise.gouv.fr).



## Tout savoir sur le sport

### Obligation de déclarer l'activité d'éducateur sportif LA CARTE PROFESSIONNELLE

- **Télé-déclaration des EAPS** : dans le cadre de la modernisation de l'action publique, la direction des sports du ministère a mis en place en 2015 la télé-déclaration des éducateurs sportifs (accessible sur <https://eaps.sports.gouv.fr>), qui a progressivement remplacé en 2016 le formulaire CERFA de déclaration que les éducateurs sportifs transmettaient auparavant à leur DDCS. Le lancement de ce service en ligne s'est accompagné, en janvier 2016, de la mise en place de nouvelles cartes professionnelles d'éducateur sportif. Réalisées de manière centralisée au format carte bancaire, ces nouvelles cartes sont envoyées directement à leur titulaire et comprennent un code QR qui permet d'accéder à des informations actualisées sur l'éducateur sportif concerné.

En 2016, le taux de télé-déclaration est de 85 %. 36 300 nouvelles cartes professionnelles ont été réalisées et adressées à leur titulaire au niveau national.

- **Honorabilité des éducateurs sportifs** : les éducateurs sportifs et les exploitants des établissements d'APS sont soumis aux dispositions de l'article L. 212-9 du code du sport. Les crimes, certains délits, ainsi que des mesures de police administrative relevant du secteur jeunesse, génèrent une situation d'incapacité de la personne concernée. Au titre de leurs missions de protection des usagers, les DDCS(PP) vérifient l'honorabilité des éducateurs et des exploitants. Elles interrogent le casier judiciaire (bulletin n°2) et le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAVIS). Ces vérifications sont effectuées de manière automatisée pour les éducateurs sportifs rémunérés et pour les exploitants saisis dans le logiciel EAPS, mais elles peuvent également être réalisées pour les éducateurs bénévoles, lorsque cela s'avère nécessaire.

Pour toute question : DDCS du Val-d'Oise - Service jeunesse vie associative et sport  
Philippe LAFONT (01 77 63 61 88 / philippe.lafont@val-doise.gouv.fr)



## Développons le sport dans le Val-d'Oise

### PLAN « HERITAGE PARIS 2024 »

Le **Plan « héritage Paris 2024 »** fait partie du programme national interministériel sport lié à l'héritage de la candidature de Paris à l'organisation des jeux 2024.

Il vise à mobiliser autour du sport, des valeurs éducatives et de l'olympisme, toutes les catégories de la population, sur tous les territoires.

Il regroupe un ensemble d'actions du ministère des sports, de ses opérateurs et du CNDS sur 5 axes :

1. **le renforcement des dispositifs** existants « j'apprends à nager » (1 M€) et « sport santé » (1 M€) sur la part territoriale, **le lancement d'un appel à projet national** autour d'actions éducatives, du sport et de l'olympisme (2 M€) sur la part nationale (**journée olympique du 23 juin 2017**),
2. **un programme de construction d'équipements de proximité** notamment des plateaux multisports et des aires de fitness (10 M€) sur la part « équipement » du CNDS,
3. **le développement du rayonnement international de la France** et des aides aux GESI (grands événements sportifs internationaux – 1,5 M€) sur la part nationale,
4. **« Génération 2024 »** avec des actions sur la détection de jeunes sportifs (1 M€), l'aide aux projets de développement des fédérations (2 M€), l'aide à la préparation paralympique (1 M€),
5. **la promotion et la communication** des actions intitulées « **plan héritage 2024** » (0,5 M€) sur le budget de fonctionnement du CNDS.

Pour tout contact : DDCS du Val-d'Oise - Service jeunesse vie associative et sport  
Jean-Marc CHARREL (01 77 63 61 84 / jean-marc.charrel@val-doise.gouv.fr)